



**MUNICIPALITE**

---

**PREAVIS N° 19/2008  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Projet d'implantation par étapes d'une garderie  
à Vevey Est**

**Séance de la commission : mardi 27 mai 2008, 19h  
Hôtel de Ville, salle n°3**

Vevey, le 8 mai 2008

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## 1. Objet du préavis

A ce jour, 240 enfants sont sur nos listes d'attente pour une place en garderie (nurserie : 163, trotteurs : 38, moyens : 39)<sup>1</sup>. De plus, en ce qui concerne l'accueil parascolaire (dès l'entrée à l'école enfantine), et ce malgré l'ouverture de Crédeiles l'année passée, nous n'arrivons pas à répondre à la demande pour la rentrée scolaire d'août 2008.

Actuellement, la Ville de Vevey dispose de 4 garderies communales, représentant 230 places d'accueil mises à disposition de sa population et des communes ou entreprises partenaires. En 2010, une garderie ouvrira sur le site des ex « Ateliers mécaniques » offrant ainsi 90 places supplémentaires. Tenant compte notamment de l'augmentation de la population prévue ces prochaines années, ce lieu d'accueil ne suffira pas à répondre aux besoins de notre commune.

Afin de pouvoir palier à ce manque, la Direction des Affaires sociales et familiales (DASF) a trouvé des locaux dans l'immeuble sis quai Perdonnet 14/rue d'Italie 29 à Vevey, propriété de la Fondation Liechtensteiger. Ces locaux sont subdivisés en trois surfaces dont chacune est rattachée à un bail différent. A terme, en regroupant les trois parties, nous aurons une surface de 387 m<sup>2</sup> qui permettra d'accueillir 54 enfants.

Le présent préavis a donc pour objet de demander au Conseil communal d'autoriser la Municipalité à signer trois baux à loyer d'une durée de vingt ans avec la régie de Rham, gérante de l'immeuble et de couvrir ainsi le déficit d'exploitation de cette garderie.

## 2. Partenaires et application de la LAJE

Les conventions existantes avec les communes partenaires et l'entreprise Nestec prévoient le partage du déficit d'exploitation des garderies veveysannes pour les journées de fréquentation des enfants provenant de ces dernières.

En application de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants), une étude a été actuellement commandée par le Comité de direction de la RAS (Région d'action sociale) Riviera, dans le but de réfléchir à la mise en place d'un ou plusieurs réseaux au niveau des 14 communes de cette association. La LAJE oblige les futurs réseaux à développer leur offre en matière d'accueil. Ce projet correspond donc bien aux exigences de cette loi cantonale.

Selon la nouvelle loi, toutes les institutions d'accueil de la petite enfance bénéficient de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) d'un subside correspondant à 18% des salaires des employés des garderies communales. Cet organisme est désormais chargé d'encaisser les contributions financières des employeurs et de verser les subventions en lieu et place du SPJ (Service de protection de la jeunesse). Compte tenu de la reconnaissance des efforts financiers réalisés précédemment dans ce domaine, la Ville de Vevey a bénéficié d'une exemption de cette contribution sociale de CHF 5.- par habitant.

---

<sup>1</sup> Nurserie : de 0 à 18 mois; trotteurs: de 18 à 30 mois; moyens: de 30 mois à 4<sup>1/2</sup> ans; parascolaires : dès 4<sup>1/2</sup> ans

### 3. Locaux sis à la rue d'Italie 29/quai Perdonnet 14

Le plan des surfaces locatives se trouve annexé à la présente.

- **Partie rose** : 139 m<sup>2</sup>. Libres de suite, ces locaux permettraient d'implanter dès la rentrée scolaire 2008 un accueil parascolaire. Capacité d'accueil à cette étape : 24 places.
- **Partie verte** : 96 m<sup>2</sup>. Ces locaux commerciaux sont occupés mais le bail est dénoncé pour cessation d'activité à fin août 2009. Dès cette date, après les travaux qui s'imposent, une garderie s'ouvrira pour les trotteurs et les moyens. Capacité d'accueil à cette étape : 2 groupes d'écoliers de 12 enfants, 2 groupes de moyens-trotteurs de 10 enfants, soit une totalité de 44 enfants.
- **Partie jaune** : 152 m<sup>2</sup>. Ces locaux sont actuellement occupés par un privé et l'échéance de son bail est fixée au 31.10.2010. Si le Conseil communal accepte le présent préavis, la gérance de Rham dénoncera ce bail pour la prochaine échéance. Capacité d'accueil à cette étape : les 44 enfants déjà en place, avec l'ajout de 2 groupes en nurserie de 5 enfants, soit 54 enfants en tout.

### 4. Coût de fonctionnement

#### 4.1. Prix de location

La DASF a rencontré la gérance de Rham en date du 15 avril 2008. Par courrier du 18 ct, cette dernière a confirmé son accord de louer ces 3 locaux à la Ville de Vevey, au fur et à mesure de l'échéance des baux. Le prix au m<sup>2</sup> a été négocié à CHF 200.- en l'état, tenant compte de la réfection des murs et des sols. Les futurs aménagements nécessaires à l'exploitation de la garderie seront traités ultérieurement et répercutés sur le loyer. La Direction de l'Urbanisme et des constructions sera associée au projet afin de pouvoir bénéficier de ses précieux conseils en la matière.

Il est important de souligner que les propriétaires laisseront à bien plaisir les surfaces extérieures qui pourront être aménagées aux frais de la Commune, en place de jeux pour les enfants de la garderie.

#### 4.2. Crédit supplémentaire pour l'exploitation de la partie parascolaire d'août à décembre 2008

En ce qui concerne l'ouverture en août 2008 d'une structure d'accueil parascolaire, la commune de Vevey touchera des subventions de l'OFAS (Office fédéral des assurances sociales) et de la FAJE. L'OFAS allouera CHF 3'000.- par place occupée pendant 3 ans, la FAJE quant à elle versera CHF 3'000.- par place pendant 2 ans, soit un total de CHF 144'000.- annuels.

Les devis sont en cours afin de chiffrer le montant des travaux nécessaires à l'ouverture de cette structure pour la rentrée scolaire 2008. Ils englobent en outre: l'ajout de deux sanitaires et d'un lavabo (dont les coûts seront pris en charge par la gérance mais répercutés sur le loyer), ainsi que l'achat pour un montant total de CHF 28'000.- d'un lave-vaisselle industriel, d'un frigo-congélateur, d'un micro-ondes, d'un steamer, de mobilier et de vaisselle.

Afin de répondre aux exigences du Service de la protection de la jeunesse en terme de qualité d'encadrement, l'engagement d'éducatrices de la petite enfance est à prévoir.

Pour la période d'août à décembre 2008, le montant à la charge de Vevey s'élève à CHF 48'260.-. Le détail s'articule comme suit :

|                                                       |           |          |
|-------------------------------------------------------|-----------|----------|
| <b>Salaires et charges sociales</b>                   | 61'000.-  |          |
| <b>Loyer yc charges (travaux à répercuter en sus)</b> | 13'900.-  |          |
| <b>Alimentation</b>                                   | 4'000.-   |          |
| <b>Repas livrés</b>                                   | 18'300.-  |          |
| <b>Frais administratifs</b>                           | 1'000.-   |          |
| <b>Téléphones</b>                                     | 170.-     |          |
| <b>Entretien</b>                                      | 4'700.-   |          |
| <b>Animation</b>                                      | 600.-     |          |
| <b>Formation continue</b>                             | 700.-     |          |
| <b>Participations parents</b>                         |           | 26'000.- |
| <b>Subside OFAS (3 ans)</b>                           |           | 24'000.- |
| <b>Subside FAJE aide au démarrage (2 ans)</b>         |           | 24'000.- |
| <b>Subside FAJE sur salaires (estimation)</b>         |           | 9'760.-  |
|                                                       |           |          |
|                                                       | 104'370.- | 83'760.- |
| <b>Déficit 4 mois d'exploitation</b>                  |           | 20'610.- |
| <b>Frais d'investissement</b>                         |           | 28'000.- |
| <b>Total déficit 2008</b>                             |           | 48'610.- |

#### 4.3. Exercices 2009 et suivants

En 2009, l'unité parascolaire (**en rose**) continuera d'être exploitée tout au long de l'année, avec un déficit estimé à CHF 46'260.-.

La deuxième partie (**en vert**) sera ajoutée à fin août 2009. Pour permettre son exploitation, des travaux seront entamés à cette date afin d'y accueillir dès novembre 2009, 2 groupes de moyens-trotteurs de 10 enfants. Comme indiqué ci-dessus, les coûts des travaux seront reportés sur le prix de location. Le déficit de cette unité n'est pas encore chiffré mais il sera réparti entre les partenaires du réseau. Ces montants seront intégrés au futur budget.

Dès fin 2010, un nouveau groupe verra le jour (**en jaune**) portant la capacité de cette garderie à 54 places, soit une taille comparable à celle de la Barcarolle.

Toutes ces nouvelles places seront également subventionnées par l'OFAS et la FAJE.

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

**VU** le préavis N° 19/2008, du 8 mai 2008, concernant l'implantation par étapes d'une garderie à Vevey Est,

**VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'approuver le projet d'implantation par étapes d'une garderie communale, dotée à terme de 54 places, dans l'immeuble sis à la rue d'Italie 29/quai Perdonnet 14 à Vevey,
2. d'autoriser la Municipalité à signer trois baux à loyer d'une durée de 20 ans avec la gérance de Rham, pour les 3 surfaces de 96, 139 et 152 m<sup>2</sup> au prix de CHF 200.-/ m<sup>2</sup> brut, auxquels il faudra rajouter la répercussion des travaux à effectuer,
3. d'autoriser à la Municipalité la dépense estimée à CHF 48'610.- pour l'exploitation d'une structure d'accueil parascolaire, pour la période d'août à décembre 2008, comme dépense extra budgétaire pour l'exercice 2008,
4. d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets 2009 et suivants les dépenses liées à l'exploitation de ce lieu d'accueil de la petite enfance.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballin P.-A. Perrenoud

Annexes : Plan des 3 surfaces concernées

Municipal-délégué : Lionel Girardin, Municipal des Affaires sociales et familiales

